



# LA LETTRE D'INFO MOSELLE

NUMERO20 -2017



**METZ**

**METZ METROPOLE**

**THONVILLE**

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL**



**VOUS VOULEZ ADHERER ??**

**REPORTEZ VOUS A LA DERNIERE PAGE**

## **GERALD DARMANIN ANNONCE LE REPORT D'UN AN DU PROTOCOLE PPCR**

Après plus de trois heures et demie de débats avec le ministre de l'Action et des comptes publics, les neuf représentants des syndicats de fonctionnaires ont fait part de leur déception sur le perron de l'hôtel Cassini.

Malgré leurs attentes en matière de discussions salariales et les manifestations du 10 octobre dernier, ils n'ont en effet presque rien obtenu de Gérard Darmanin.

Sur la compensation de la hausse de la CSG, qui a fait l'objet de plusieurs réunions techniques ces dernières semaines, le gouvernement propose la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité (CES) payée par une partie des agents publics et de la cotisation maladie pour les contractuels.

Il prévoit aussi une prime compensatoire pérenne et non dégressive versée en janvier 2018 et calculée sur la moyenne de la rémunération 2017.

Cette prime sera ensuite actualisée au 1er janvier 2019.

Gérald Darmanin, sensible aux arguments syndicaux en matière d'attractivité de la fonction publique, a également décidé le maintien de cette compensation pour les nouveaux entrants.

Le ministre a, en outre, assuré aux employeurs locaux et hospitaliers, présents hier lors des discussions, que cette prime obligatoire serait compensée par une baisse des cotisations patronales.

Concernant le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), signé en 2015 par une partie des organisations syndicales, le ministre a annoncé le report d'un an de son application tout en confirmant l'intégralité de sa mise en œuvre sur la durée du mandat.

« Le PPCR, qui contenait des engagements de 2016 à 2020, pèse pour 4 milliards d'euros sur les finances publiques, a souligné Gérard Darmanin, avec un reste à budgétiser de 82% au moment de notre prise de fonction. Mais, contrairement aux recommandations de la Cour des comptes, nous ne l'avons pas supprimé ».

Toutefois, les décrets seront publiés afin que les agents concernés bénéficient des effets rétroactifs de PPCR pour les exercices 2016 et 2017. Tous les textes seront présentés à l'occasion du Conseil commun de la fonction publique le 6 novembre prochain.

Parmi les autres annonces ministérielles, la mise en œuvre notamment de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2017, - mécanisme de compensation de l'inflation -, pour 63 000 agents ainsi qu'un bilan de la protection sociale complémentaire avant le lancement d'un chantier sur ce sujet début 2018. La revalorisation des frais de déplacement est prévue avant la fin de l'année.

Aux yeux des représentants des fonctionnaires, ces mesures ne correspondent pas aux promesses du candidat Macron en matière d'amélioration du pouvoir d'achat et le report de l'application de PPCR leur apparaît comme un « mauvais signal envoyé aux agents ».

Le gel du point d'indice et le rétablissement du jour de carence sont, quant à eux, définitivement entérinés par le gouvernement.

Gérald Darmanin, qui affirme avoir reçu les syndicats 37 fois en 5 mois, a annoncé la tenue d'un nouveau rendez-vous salarial en octobre 2018 sans laisser d'autres perspectives de négociations d'ici là.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé que dans le cadre des forums régionaux de l'action publique qui seront lancés en novembre prochain, les syndicats seraient impliqués dans la mise en place de cette consultation des agents et des usagers. (source: MAIRE Info)

# ***EPREUVES ECRITES DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE: REVUE DE DETAIL***

Les épreuves écrites constituent la première phase d'un concours de la fonction publique : l'admissibilité.

En cas de réussite, elle donne accès à l'oral ou "admission".

Voici un panorama - non exhaustif - des épreuves écrites auxquelles vous pourrez être confrontés.

## **Concours de catégorie C**

Etude de texte: à partir d'un texte court de culture générale, vous répondez à 6 ou 8 questions permettant de vérifier vos capacités de compréhension, à ordonner et retranscrire les idées principales. Vocabulaire, orthographe et grammaire sont également mis à l'épreuve.

Réalisation d'un tableau numérique d'après des éléments fournis pour tester vos capacités de logique et vos compétences en calcul.

Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur des notions élémentaires de culture générale, d'organisation et de fonctionnement des collectivités locales.

Pour les ATSEM, ce QCM évalue aussi la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité.

Pour les métiers de la sécurité, rédaction d'un rapport à partir d'un dossier présentant des éléments de réglementation et un évènement survenu dans un lieu public afin de vérifier votre capacité à rendre compte à vos supérieurs.

## **Concours de catégorie B**

On retrouvera, avec un niveau de difficulté accru, le QCM de culture générale, souvent en rapport avec l'actualité de moyen terme, les institutions françaises et européennes. Dans certains cas le QCM porte sur le programme du baccalauréat professionnel correspondant à la spécialité choisie.

Pour les concours techniques, vous rédigez des réponses à des questions portant sur la spécialité choisie. Dans ce cas, l'épreuve de 4 heures a un coefficient important. Elle constitue l'ossature de l'admissibilité.

Epreuve scolaire par excellence, le résumé présente de nombreux avantages pour évaluer votre capacité de lecture, de compréhension, le respect d'un mode d'expression, la qualité de votre phrasé et votre aptitude à saisir l'essentiel.

La note sur dossier sous diverses formes reste l'épreuve reine de l'écrit.

A partir d'un dossier de plusieurs pages portant sur la spécialité choisie, vous rédigez une note répondant à une problématique posée dans le sujet. Cette épreuve permet de montrer votre capacité à lire rapidement et à traiter un grand volume d'informations, à les hiérarchiser et à reformuler de manière synthétique en répondant au sujet.

## Concours de catégorie A

La rédaction d'une note de synthèse sur dossier est reprise avec une forte connotation professionnelle et l'analyse d'un grand nombre de documents (une trentaine de pages) soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par l'employeur public.

La thématique du dossier peut faire l'objet d'un choix de la part du candidat au moment de l'inscription : droit, économie, social, etc.

Pour la filière technique, cette épreuve doit montrer vos capacités à exercer des responsabilités au sein de l'institution.

La composition sur un sujet d'ordre général ou d'organisation professionnelle vérifie vos connaissances et votre culture dans la spécialité choisie. L'épreuve s'apparente à la dissertation.

Pour les concours techniques ou très spécialisés (droit, économie, sport), six questions à réponse courte, accompagnées d'un ou plusieurs documents, vous mettront dans une situation professionnelle que vous devrez expliquer, argumenter et résoudre. (Source: la gazette des communes)

Vous pouvez retrouver les grilles indiciaires et l'ensemble des conditions de rémunération par filière sur le site :

[www.fafpt.org](http://www.fafpt.org)

## FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX CE DOCUMENT VOUS CONCERNE...

### POURQUOI ADHÉRER A LA FA-FPT 57 ?

- \* La FA-FPT 57 est un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les fonctionnaires territoriaux.
- \* La FA-FPT 57 est dirigée par des agents en activité. Tu trouveras donc des collègues professionnels à ton écoute et près de chez toi.
- \* Avec La FA-FPT 57, tu obtiendras, à ton domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et les revues de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.
- \* Tu bénéficieras également des conseils et aides concernant les problèmes que tu peux rencontrer dans ta vie professionnelle.
- \* La FA-FPT 57 défend les intérêts de votre corporation.
- \* Tu pourras participer à la vie du syndicat en participant à l'élection des membres du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale.
- \* La FA-FPT 57 est représentée dans de nombreuses C.A.P. et C.T., dans les conseils de discipline, au conseil de discipline et de recours mais aussi au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.
- \* La FA-FPT 57 adhère à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT).

# COMMENT ADHÉRER A LA FA-FPT 57 ?

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Envoyer ce coupon à l'adresse suivante :  
FA-FPT 57 - 28, place de l'église - 57270 UCKANGE  
Tel : 03.87.32.87.26 ou 09.66.83.32.53  
Mail : [fa-fpt57@wanadoo.fr](mailto:fa-fpt57@wanadoo.fr)

## SYNDICAT LOCAL DE METZ

Envoyer ce coupon à l'adresse suivante :  
FA-FPT METZ - 57 rue Chambièrre 57000 METZ  
Tel : 03.87.32.87.26  
Mail : [fafpt.metz@gmail.com](mailto:fafpt.metz@gmail.com)

## SYNDICAT LOCAL DE THIONVILLE

Envoyez le coupon à l'adresse suivante :  
Syndicat Fédération Autonome Mairie - bât D- rue Georges Ditsch - 57125 THIONVILLE Cedex  
Tel : 03.82.82.57.11  
Mail : [autonome.S@mairie-thionville.fr](mailto:autonome.S@mairie-thionville.fr)

## SYNDICAT LOCAL DE METZ METROPOLE

11, boulevard de la solidarité - 57000 METZ  
Tel : 06.84.17.25.08  
Mail : [manderscheidpatrick@ozone.net](mailto:manderscheidpatrick@ozone.net)  
[Denise.manderscheid@wanadoo.fr](mailto:Denise.manderscheid@wanadoo.fr)

66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts (*Article 199 quarter C du CGI*)